

DANS LE CANTAL

REPÈRES Les statistiques de l'agriculture cantalienne de mai 2024.

L'agriculture cantalienne en chiffres

Éditée par la chambre d'agriculture du Cantal, la revue mensuelle "Repères" livre un certain nombre de statistiques sur les différentes productions agricoles du département. Voici quelques chiffres extraits de la dernière édition, sachant que les pourcentages mesurent les évolutions intervenues par rapport au même mois de l'année précédente.

En hausse

Les cours des broutards mâles croisés en mai : 3,45 €/kg vif, en hausse de 4,9 % catégorie U+ R cotations Clermont-Ferrand). Moyenne août 2023-mai 2024 : 3,31 € (+ 2,7 %).

Les cours des broutards femelles croisées en mai : 3,28 €/kg vif, en hausse de 10,2 % (catégorie U+R cotations Clermont-Ferrand). Moyenne août 2023-mai 2024 : 3,19 € (+ 7,9 %).

Les cours des broutards mâles salers en mai : 2,88 €/kg vif, en hausse de 2,2 % (catégorie R+O cotations Clermont-Fd). Moyenne août 23-mai 24 : 2,77 € (+ 0,5 %).

Les cours des vaches de réforme en mai : 5,52 €/kg net (+ 6,1 %) pour la classe R et 4,35 €/kg (- 9,8 %) pour la classe O⁽¹⁾. Moyenne janvier-mai 2024 : 5,48 € (+ 6,7 %) classe R et 4,22 € (- 8,8 %) classe O.

Les cours des génisses grasses en mai : 5,49 €/kg net, en hausse de 5,5 %, classe R⁽¹⁾. Moyenne janvier-mai 2024 : 5,46 € (+ 6,4 %).

Les cours des taurillons gras rustiques en mai : 5,19 €/kg net,

en hausse de 1,2 %, pour la classe R⁽¹⁾. Moyenne janvier-mai 2024 : 5,30 € (+ 5,2 %).

Les cours des agneaux en mai : 9,92 €/kg net, en hausse de 20,5 % (catégorie R3, cotations Sud-Est). Moyenne janvier-avril 2024 : 9,47 € (+ 13,6 %).

Les cours des porcs charcutiers en mai : 2,01 €/kg net, soit + 18,1 % (cotations au cadran breton, 56 % TMP). Moyenne janvier-mai 2024 : 1,94 € (+ 12,6 %).

Le nombre de chefs d'exploitations : de janvier à mai, 149 immatriculations pour 111 radiations, soit un solde positif de 38.

Le nombre de dossiers d'installation examinés en CEP (comité d'étude de projets) : de janvier à mai, 39 dossiers d'installation aidée validés (soit + 19), et 36 non aidées (- 33).

En baisse

Le prix du lait livré (avril) : 474,73 €/1 000 l en moyenne en conventionnel (- 1,1 %) et 498,4 €/1 000 l en bio (stable). Indicateur AOP 517,5 €/1 000 l. De janvier à avril 2024, moyenne à 479,64 (- 4,1 %) et 515,32 € (- 1,7 %).

Les livraisons de lait (avril) : 28,63 millions de litres (- 2 %) dont 1,65 Ml en bio (- 8,8 %). De janvier à avril 2024 : 107,85 Ml (- 3,2 %) dont 5,72 Ml (- 13,6 %) en bio.

(1) Cotations nationales entrée abattoir.

SECOURS POPULAIRE Cent Cantaliens sont partis sur l'île d'Oléron pendant une semaine.

Vacances solidaires avec le Secours populaire



Le samedi 29 juin, une trentaine de familles venues de tout le Cantal (100 personnes) avaient rendez-vous devant les locaux du Secours populaire à Aurillac. Elles ont embarqué dans deux bus qui les ont conduites au bord de l'océan sur l'île d'Oléron. Pendant une semaine, elles ont pu profiter des plages et de la piscine du village de vacances "Les beupins" où elles étaient hébergées en pension complète. Avec les deux bénévoles du Secours populaire qui les accompagnaient, les participants ont pu découvrir le port de la Cotinière, le phare de Chassiron, les marais salants, les parcs ostréicoles et partir en bateau pour une mini-croisière autour du célèbre Fort Boyard. Ce séjour a été rendu possible par plusieurs partenaires financiers du Secours populaire : la Caf et la MSA, l'ANCV, le conseil départemental du Cantal, Solidarité laïque, le Lions club et par les donateurs du Secours populaire.

SÉNATEUR DELCROS Sans décret d'application, des dispositions phare pour la ruralité, dont les FRR, risquaient d'être annihilées.

Triple sauvetage réussi pour la ruralité

Spécialiste du marathon parlementaire avec pour moteur et en ligne de mire la défense de la ruralité, un combat de longue haleine, ces dernières semaines le sénateur Bernard Delcros a dû s'improviser sprinter pour une triple opération de sauvetage d'avancées majeures obtenues au cours de l'année parlementaire. Zones de revitalisation rurale, les fameuses ZRR rebaptisées FRR (France ruralités revitalisation), nouvelle dotation aux communes pour la valorisation des aménités rurales, et revalorisation du financement des Maisons France Service dans les territoires ruraux : "trois dossiers sur lesquels je me bats depuis longtemps, des paris sur la ruralité qu'on avait réussi à gagner au travers de la loi des Finances 2024 ou d'autres textes de loi mais remis en cause par la dissolution qui n'a pas fait que bouleverser le paysage politique", commente le parlementaire, avant de rappeler que pour s'appliquer, un texte de loi doit faire l'objet d'un décret, validé par le Conseil d'État et signé par les ministres concernés.

4,8 M€/an de plus pour les communes

Et c'est bien là que le bât a blessé : "arraché in extremis" via le 49.3 dégainé pour faire passer la loi de Finances 2024, le nouveau dispositif FRR⁽¹⁾, auquel l'intégralité du Cantal, y compris Aurillac et son bassin, peut prétendre, était, au soir du 9 juin, toujours orphelin d'un quelconque décret alors même qu'il était censé s'appliquer au 1^{er} juillet. Alors, pour ne pas que les FRR passent pour pertes et profits de la dissolution, il a fallu s'activer auprès des cabinets et des ministres Faure et Cazenave⁽²⁾, en campagne pour les législatives. Premier ouf de soulagement pour Bernard Delcros : la signature à la veille du premier tour du scrutin



Bernard Delcros est aussi président du Parlement rural français.

du décret FRR, avec le regret cependant qu'il n'intègre pas la mesure FRR+, des exonérations sociales et fiscales renforcées pour des territoires ruraux plus fragiles. Ce zonage FRR s'accompagne d'une majoration de la dotation globale de fonctionnement pour les communes du département, soit un total de "3,2 millions supplémentaires attribués chaque année jusqu'à fin 2029", souligne Bernard Delcros.

Les choses étaient encore plus mal engagées pour la dotation relative aux aménités rurales, avec un décret même pas rédigé, imposant, là aussi, une course contre la montre... payante : écrit en urgence, le décret a été validé par le Conseil d'État le 5 juillet, signé le lendemain à la veille du second tour. À la clé, une enveloppe annuelle de 1,6 M€ pour 126 communes cantaliennes dotées d'aire(e) protégée(s), soit plus de la moitié des communes du département. Sont concernées : les communes des parcs des Volcans d'Auvergne et de l'Aubrac, celles hébergeant une zone Natura

2000 et/ou un site géré par le CEN (Conservatoire des espaces naturels), avec une dotation s'élevant de 6 000 à près de 60 000 €/an. Enfin, le dernier soldat rural à sauver concernait le financement des Maisons France Service, objet d'un rapport du sénateur Delcros au ministre Guérini (feu ministre de la Transformation et de la Fonction publiques). Parmi ses préconisations, une majoration de la dotation allouée aux collectivités rurales accueillant une ou plusieurs maisons France Service. Le parlementaire cantalien avait obtenu que le soutien de l'État passe de 30 000 à 45 000 €. Accord oral, formalisé seulement le 10 juillet par un texte, à quelques jours de la fin du gouvernement en place.

Maintenir la ruralité dans les radars

La suite ? Il va falloir remettre l'ouvrage sur le feu "pour, plus que jamais, faire entendre la voix de la ruralité à Paris, avec le gouvernement qui sera nommé et je ne changerai pas de ligne : je travaillerai avec les ministres quels qu'ils soient car il ne faudrait pas que le contexte et de nouvelles priorités amènent à ce que la ruralité disparaisse des radars", prévient l' élu par ailleurs président du Parlement rural, listant les chantiers à venir : sauver les FRR+, déployer pleinement le plan France Ruralité. "Et puis il y a la question de la réforme de la DGF (dotation globale de fonctionnement), une réforme que tout le monde réclame mais à haut risque pour le Cantal. Ce dernier bénéficie de mesures de péréquation qui pourraient être remises en cause", met en garde Bernard Delcros.

P. OLIVIERI

(1) Lire aussi sur ce sujet, notre édition du 6 juillet.

(2) Respectivement ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité et ministre délégué aux Comptes publics.

GOUVERNANCE DU PAYS

Pour "un contrat de gouvernement"

"Je défends l'idée, et je ne suis pas le seul, que ce qui s'est passé au moment des élections doit se traduire dans la gouvernance du pays, il faut que toutes les forces politiques partageant les valeurs qui constituent les fondements de notre pays (égalité, justice sociale et fiscale, laïcité...) se mettent d'accord sur un contrat de gouvernement", plaide Bernard Delcros questionné sur la situation politique actuelle. "Ça existe dans de nombreux pays, on n'a pas cette culture en France mais la situation l'impose, on sait le faire au niveau local dans les

collectivités, ça doit être possible au niveau national !", tranche l' élu, rappelant les enjeux à venir pour le pays (budgétaires...). Travaillera-t-il avec des ministres dont il ne partage aucunement les valeurs et positions, des ministres RN ou Insoumis ? "Quels qu'ils soient, je ne me priverai pas de les rencontrer pour défendre la ruralité et les valeurs auxquelles je crois", répond-il. Et d'ajouter : "Aujourd'hui, pour moi, les 577 députés, quelle que soit leur sensibilité, sont élus de la République."